

Niveau :	<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>					
Domaine :	ECONOMIE – GESTION					<b>LP</b>
Mention :	LOGISTIQUE					
Spécialité :	SYSTEMES D'INFORMATION LOGISTIQUE SUPPLY CHAIN MANAGEMENT					
Volume horaire étudiant :	120 h	330 h	h	h	150 h	600 H
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

**Contacts :**

Responsable de formation	Secrétariat pédagogique
Agnès BASAILLE-GAHITTE Maître de conférences ☎ 03.85.42.43.41 <a href="mailto:agnes.basaille-gahitte@u-bourgogne.fr">agnes.basaille-gahitte@u-bourgogne.fr</a>	Delphine GRILLOT ☎ 03.85.42.43.41 <a href="mailto:delphine.grillot@u-bourgogne.fr">delphine.grillot@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	<b>Institut Universitaire de Technologie</b> 1, allée des Granges Forestier 71100 CHALON-SUR-SAÛNE <b>Site Web:</b> <a href="http://iutchalon.u-bourgogne.fr">http://iutchalon.u-bourgogne.fr</a>

**Objectifs de la formation et débouchés :**
**■ Objectifs**

Former des cadres logisticiens connaissant les technologies informatiques et de communication utilisables dans les systèmes logistiques.

**■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)**

- Logisticiens en commerce électronique,
- Logisticiens spécialistes du flux d'information et de son interconnexion avec le flux physique,
- Logisticiens chargés de la mise en place de systèmes d'information ERP (type SAP) ou ECR.

**■ Compétences acquises à l'issue de l'année de la formation**

Il s'agit de donner les notions théoriques et pratiques permettant :

- 1) De maîtriser les outils informatiques afin de les adapter aux systèmes logistiques ;
- 2) De dialoguer avec des informaticiens et des Sociétés de Service en Ingénierie Informatique (SSI) afin de concevoir et mettre en place la gestion des flux d'informations d'un système logistique ;
- 3) D'utiliser à bon escient les technologies d'informations et de communication existant dans les systèmes logistiques ;
- 4) De suivre l'évolution du marché des NTIC et d'anticiper les technologies émergentes afin d'en voir les apports dans les systèmes logistiques.

## Modalités d'accès à l'année de formation :

### ■ Sur sélection : Les candidats seront choisis sur dossier et éventuellement sur entretien

#### En formation initiale

La licence professionnelle est ouverte aux étudiants titulaires d'un BAC+2 avec des connaissances de base en gestion et en bureautique. L'anglais est obligatoire.

Les BAC+2 sont :

- **DEUG (L2)** Mathématiques et Informatique Appliqués aux Sciences (MIAS) – Administration Economique et Sociale (AES) – Economie, Gestion – Mathématiques Appliquées aux Sciences Sociales (MASS).
- **BTS** Commerce International – Comptabilité, Gestion des Entreprises – Informatique de Gestion – Transport.
- **DUT** Techniques de Commercialisation – Gestion des Entreprises et Administration – Gestion Administrative et Commerciale – Informatique – Gestion Logistique et Transport – Génie Biologique option Industries Alimentaires et Biologiques – Statistiques et Traitement Informatique des données – Organisation et Génie de la Production.

#### En formation continue

La licence est ouverte aux professionnels des secteurs concernés, en fonction de leur expérience professionnelle, justifiant d'un niveau minimum baccalauréat et d'une validation des acquis.

### ■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

En formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation.

En formation continue : s'adresser au SUFCOB (Service Universitaire de Formation Continue de l'Université de Bourgogne au 03.80.39.51.80).

## Organisation et descriptif des études :

### ■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis

UE 1	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coeff
	Droit social		15			15	1	CT			1
	Management		10			10	0.75	CT			0.75
	Marketing	20				20	2.5	CT			2.5
	Gestion sociale		10			10	0.75	CT			0.75
	Stratégie		15			15	1	CT			1
<b>TOTAL UE 1</b>		<b>20</b>	<b>50</b>			<b>70</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coeff
	Contrôle de gestion	20	20			40	3	CT			3
	Aide à la décision	30	10			40	4	CT			4
<b>TOTAL UE 2</b>		<b>50</b>	<b>30</b>			<b>80</b>	<b>7</b>				<b>7</b>

UE 3	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coeff
	RO en informatique		25			25	2	CC			2
	Méthodologie animation réunion		20			20	2	CC			2
	Anglais		25			25	2	CT			2
<b>TOTAL UE 3</b>			<b>70</b>			<b>70</b>	<b>6</b>				<b>6</b>

UE 4	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coeff
	Achats / Approvisionnements		25			25	1.5	CT			1.5
	Introduction à la logistique	15	30			45	4	CT et CC	50%	50%	4
	NTIC		10			10	1.5	CT			1.5
<b>TOTAL UE 4</b>		<b>15</b>	<b>65</b>			<b>80</b>	<b>7</b>				<b>7</b>

UE 5	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coeff
	Management, gestion de projet	10	20			30	2	CC			2
	SAP		20			20	2	CT			2
	ECR/ERP		10			10	1	CT			1
	Systèmes d'information		40			40	3	CT			3
<b>TOTAL UE 5</b>		<b>10</b>	<b>90</b>			<b>100</b>	<b>8</b>				<b>8</b>

UE 6	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coeff
	Réseaux, Bases de données	10				10	1	CT			1
	Communication et portails, Excel		10			10	1	CT			1
	Entreprise étendue		15			15	1.5	CT			1.5
	Technique et outils de développement		15			15	1.5	CC			1.5
<b>TOTAL UE 6</b>		<b>10</b>	<b>40</b>			<b>50</b>	<b>5</b>				<b>5</b>

UE 7	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coeff
	Stage 12 semaines						14				14
<b>TOTAL UE 7</b>							<b>14</b>				<b>14</b>

UE 8	discipline	CM	TD	TP	CI	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup>	coeff CT	coeff CC	total coeff
	Mémoires 150 h					150	7				7
<b>TOTAL UE 8</b>						<b>150</b>	<b>7</b>				<b>7</b>

<b>TOTAL</b>	<b>110</b>	<b>340</b>			<b>450</b>	<b>+ 150 h stage ou projet</b>				
--------------	------------	------------	--	--	------------	--------------------------------	--	--	--	--

■ **Modalités de contrôle des connaissances :**

Le régime des études conduisant au diplôme de la licence professionnelle a été défini par l'arrêté du 17 novembre 1999 paru au JO du 24 novembre, auquel il convient de se reporter.

Il convient également de se reporter à l'arrêté du 23 avril 2002, relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence - schéma européen L-M-D – et notamment son article 22.

Par ailleurs un référentiel commun des études L-M-D a été voté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne du 28/06/07 : les dispositions de ce référentiel s'appliquent à l'ensemble des formations de l'Université.

- **Sessions d'examens : précisions**  
**Calendrier Prévisionnel de l'année 2011-2012**

<b>Rentrée</b>	<b>Le 26 Septembre 2011</b>
----------------	-----------------------------

<b>1<sup>er</sup> semestre (11 semaines)</b>	<b>Du 26 Septembre au 9 Décembre 2011</b>
<b>1<sup>re</sup> session d'examens (12<sup>e</sup> semaine)</b>	<b>Du 12 au 16 Décembre 2011</b>

<b>2<sup>e</sup> semestre (10 semaines)</b>	<b>Du 03 Janvier au 09 Mars 2012</b>
<b>2<sup>e</sup> session d'examens (11<sup>e</sup> semaine)</b>	<b>Du 12 Mars au 16 Mars 2012</b>

<b>Remise de mémoires</b>	<b>Le 23 Février 2012 avant 11 h 00</b>
<b>Soutenance du mémoire</b>	<b>Du 5 au 9 Mars 2012</b>

<b>Stages (12 semaines)</b>	<b>Du 19 Mars au 8 Juin 2012</b>
<b>Remise de rapports de stage</b>	<b>Le 8 Juin 2012</b>
<b>Soutenance des rapports de stage</b>	<b>Du 13 au 20 Juin 2012</b>

<b>Délibérations du Jury</b>	<b>Le 28 Juin 2012</b>
------------------------------	------------------------

<b>Session de rattrapage</b>	<b>Du 3 au 7 Septembre 2012</b>
------------------------------	---------------------------------

<b>Délibérations du Jury</b>	<b>Le 13 Septembre 2012</b>
------------------------------	-----------------------------

**\* Pour les contrats de professionnalisation**

Du 11 au 15 Juin 2012                      1 jour de soutenance  
Le reste en entreprise

**\*\* Pour les contrats de professionnalisation**

Du 27 Août  
au 7 Septembre 2012                      Examens 1<sup>ère</sup> session : 1 jour d'examens dont soutenance orale  
Retour sur expérience en entreprise  
Le reste en entreprise

Le 13 Septembre 2012                      Jury 1<sup>ère</sup> session réservée aux contrats de professionnalisation

Le 20 Septembre 2012                      Examens 2<sup>ème</sup> session réservée aux contrats de professionnalisation

Le 27 Septembre 2012                      Jury 2<sup>ème</sup> session réservée aux contrats de professionnalisation

---

Les étudiants de formation continue en systèmes d'information logistique suivent la formation sur 1 an et demi à compter de janvier 2012 et à raison de 3 jours par mois.

o **Règles de validation et de capitalisation**

Principes généraux

**Capitalisation** : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions

**Selon l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999**

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Le contrôle continu est semestrialisé avec session de rattrapage en septembre.  
La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.